







Suite au communiqué des psychologues UNSA Santé et Sociaux publié dans *Hospimedia* le 16 juillet dernier, la Direction Générale de l'Offre de Soin (DGOS) a bien voulu exprimer en retour son point de vue (cf. le numéro d'*Hospimedia* du mardi 22 juillet).

Or nous — psychologues de l'UNSA Santé et Sociaux, du SNP, du SIUEERPP, de la CFDT — ne pouvons nous satisfaire de cette réponse dilatoire.

- 1) La DGOS dit que de « fructueuses discussions ont été menées entre 2010 et 2012 aboutissant à deux circulaires successives... ». C'est se satisfaire d'un bien maigre résultat que de faire cas de deux circulaires et d'une fiche métier (que certains établissements refusent d'ailleurs souvent d'appliquer), lesquelles peinent à masquer le fait que la DGOS refuse depuis des années de formaliser les missions des psychologues de la FPH et de les voir figurer dans un texte de loi.
- 2) Concernant la gratification des stages, la DGOS souligne que « l'existence d'une enveloppe ad hoc n'est confirmée » par aucun ministère. Rappelons qu'un communiqué conjoint de Marisol Touraine et Geneviève Fioraso du 21 février 2014 prévoit un engagement de gratification des stages des étudiants en travail social, et qu'il est manifeste que les étudiants en psychologie, et particulièrement en psychologie clinique (pour lesquels le problème se posait de la façon la plus aigüe) ont été pour l'instant délibérément exclus de ce type de dispositions.

La DGOS annonce par ailleurs que le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé « travaillera bien entendu » avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur cette question et prévoit « la mise en place prochaine de discussions ». Nous rappelons qu'un moratoire a été obtenu l'an dernier à ce propos, précisément censé donner le temps qu'aient lieu ces discussions, de façon à permettre aux étudiants de psychologie de master 2 d'effectuer dès l'année universitaire à venir le stage gratifié nécessaire à l'obtention du titre de psychologue.

Que ces discussions n'aient pas eu lieu, ou qu'elles n'aient pas abouti, ne présage évidemment

rien de bon pour cette année et la situation des 1 000 à 2 000 étudiants concernés. D'autant que, nous le rappelons à nouveau, Denys Robiliard lui-même nous a confirmé le vote d'une enveloppe de plusieurs millions d'euros dédiée à la rémunération des étudiants en stage dans la FPH.

3) Mais le plus grave se situe au-delà même de ces questions. La DGOS souligne « que la loi de santé ne comporte pas de dispositions pour toutes les professions ». Or, justement, la psychologie clinique est une profession suffisamment particulière, et reconnue comme telle, pour requérir des dispositions propres.

Ces derniers mois, les psychologues ont fait plusieurs propositions en matière de prévention, de recours en première instance, etc., auxquelles le Ministère a répondu en prévoyant que d'autres professions (dites intermédiaires ou de « techniques avancées ») puissent remplir ces missions, avec l'idée implicite que le « travail sera ainsi mieux fait ».

De deux choses l'une, en somme : ou l'on considère que la psychologie clinique complique trop les choses et ne rend pas les services que l'on attend d'elle lorsqu'elle se préoccupe de l'« humain », de la prise en compte de la singularité de chaque cas (la dimension clinique), de la souffrance psychique (associée plus ou moins à toute maladie), et l'on pense alors qu'il est plus simple de l'exclure de la fonction hospitalière et de l'éliminer.

Ou l'on considère au contraire qu'elle y a sa place, voire qu'elle est essentielle à la prise en compte de l'humain — du malade et non seulement de la maladie —, et l'on admet alors qu'il importe de construire cette place dans la loi précisément voulue pour penser, non seulement les modalités de traitements, mais les dispositifs de soins — c'est-à-dire la loi dite de « santé ».

- 4) Aussi déplorons-nous que la DGOS ne s'exprime à présent pas davantage sur sa volonté (pourtant verbalisée à plusieurs reprises ces dernières semaines auprès de différents interlocuteurs) d'exclure les sciences humaines (et plus particulièrement la psychologie) de l'hôpital pour n'y laisser que les professions de santé médicales et paramédicales.
- Et demandons-nous au Ministère de prendre position quant à ces propos de la DGOS. Est-t-il prêt, lui, à assumer l'exclusion radicale des sciences humaines et plus particulièrement de la psychologie clinique de l'hôpital ?
- 5) Rappelons-le encore une fois : défendre la pratique clinique et psychothérapique ne consiste pas seulement à défendre un métier. Il s'agit également de défendre là un mode d'intervention et une conception de l'humain, et de soutenir une éthique seule à même d'éviter que l'hôpital ne devienne le lieu électif d'une science... désormais inhumaine.

Psychologues de la FPH, UNSA Santé et Sociaux, SNP, enseignants-chercheurs du SIUEERPP, CFDT, nous appelons chacun à se mobiliser pour soutenir une certaine conception de la fonction publique, de l'hôpital, de la santé et de l'humain, et ne pas permettre que la prochaine « loi de santé » ne contrevienne précisément à ces valeurs qu'elle prétend pourtant défendre, et se doit de défendre.

Nous demandons à nouveau, à ce propos et à cette fin, à être reçus par Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.

Enfin informons chacun qu'une première réunion d'organisation de cette mobilisation est d'ores et déjà prévue le

samedi 20 septembre prochain, de 14h30 à 17h, à la Maison de La Salle 78A rue de Sèvres 75007 Paris.

Le 27 juillet 2014,

UNSA Santé Sociaux : Elisabeth Schaeffer et Roxane Meziane, Psychologues Cliniciennes FPH

SNP: Jacques Borgy, Secrétaire Général, Psychologue Clinicien

SIUEERPP: Alain Abelhauser, Président, Professeur des Universités (psychopathologie clinique)

CFDT Santé Sociaux : Nicole Peruez – Secrétaire Fédérale